Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et un Mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Laure JAVELOT, 1ère Adjointe au Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, DESNOUX, LICHERON, JAHAN, RICHET, MARCHAND, LOUVEAU, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL

Etaient excusés : MM. : GOUJON, FANDANT, TIEURCELIN, RUTARD, DEZE

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, DESCROIX, LOGEAIS, JAVELOT, POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 04 : Etat des cessions et acquisitions immobilières - Année 2025

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées soit directement par la ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte et prendre acte de l'état des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025 présentées ci-dessous.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

M. le Maire rappelle que la Commune a conventionné avec l'établissement public foncier du Val de Loire (E.P.F.L.) en décembre 2021 pour procéder à l'acquisition à l'amiable d'une maison sise 9 boulevard Jean-Jaurès.

A. Acquisitions réalisées par la Commune de Ballan Miré en 2025

NEANT

B. Cessions réalisées par la Commune de BALLAN-MIRE en 2025

Désignation du bien	Localisation	Réf. Cadastre superficie	Vendeur	Acquéreur	Condition de vente	Montant	Délibération
Parcelle de terrain	Le cours aux Bœufs	AO 77 et AO 78 246 m²	La Commune de BALLAN-MIRE	M. Germain BOISARD et Mme Caroline BAZIREAU	Acte notarié signé le 30/12/2024	31 980 € perçus le 03/01/2025	23/05/2024 17/10/2024

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_04-DE

C. Acquisition et cession réalisées par l'EPFL pour le compte de la Commune de BALLAN-MIRE en 2025 :

NEANT

D. Pour mémoire, l'acquisition suivante avait été réalisée en 2022

Convention de portage	Adresse / secteur	Date signature CP	Date d'acquisition	Montant d'acquisition hors frais	Durée de la convention	Modalités de remboursement	Date prévisionnelle d'achèvement du portage
CP2021-008	9 Bd Jean Jaurès	09/12/2021	14/01/2022	403 000 €	5 ans	In fine	09/12/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- PREND ACTE de l'état des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025 annexé à la présente délibération.

Vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

Brigitte DONNEAU

Le Maire

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

Thierry CHAILLOUX